



©Erwan Le Cornec/Geos

Dossier de presse

Signature des conventions de gestion
entre le Conservatoire du littoral et
Lorient Agglomération

17 novembre 2021

Lors du Conseil de Rivages Bretagne-Pays de la Loire

Maison de Lorient Agglomération

Contacts :

Délégation Bretagne du Conservatoire du littoral : bretagne@conservatoire-du-littoral.fr

Lorient Agglomération : Anne-Marie FAVREAU - amfavreau@agglo-orient.fr

Le littoral du pays de Lorient comprend une mosaïque de faciès littoraux qu'il est important de préserver dans cette zone très urbanisée. Cette diversité de milieux contribue à maintenir une richesse écologique et constitue des coupures vertes dans les secteurs urbains.

La frange littorale est constituée d'un ensemble de dunes, allant de la dune embryonnaire à la dune grise et comprenant des zones humides arrières littorales.

Compte tenu de cette richesse écologique et paysagère, le Conseil d'Administration du Conservatoire a validé six zones d'intervention sur le littoral du pays de Lorient.

Le domaine public du Conservatoire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération est réparti sur 6 sites disposant d'une emprise foncière cohérente, le cas échéant d'un plan de gestion, de moyens dédiés pour mettre en œuvre leur gestion :

- Rives de la Laïta – n° 56 1000 - Commune de Guidel
- Littoral Lorientais – n° 56 641 - Communes de Guidel et Ploemeur
- Anse de Kerguelen – n°56 160 - Commune de Larmor-Plage
- Rives du Blavet – n° 56 731 - Commune de Locmiquélic
- Petite mer de Gâvres – n° 56 1001- Communes de Riantec, Gâvres (et Plouhinec hors Agglo)
- Côte sauvage de Groix – n° 56 510 - Commune de Groix



Le programme d'acquisition du Conservatoire du littoral sur le territoire de la Communauté d'Agglomération s'étend sur 1 941 hectares. Le Conservatoire du littoral préserve d'ores et déjà 611 hectares sur ce territoire. (au 1er janvier 2021/cf. carte annexe 1).

Ces sites sont de nature variée : des grands ensembles lagunaires et leurs zones humides périphériques, des plages et milieux dunaires et des secteurs de falaises. Ils sont d'un grand intérêt écologique et paysager. Ils ont, pour certains, été inscrits dans la trame écologique littorale définie dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Pour certains, ils font l'objet de classements spécifiques (Réserve naturelle nationale, sites Natura 2000, sites classés ...).

Ces sites accueillent les publics (habitants, touristes, scolaires, ...), dans la limite de leur sensibilité écologique, pour des activités de découverte de la nature, balnéaires et récréatives. Ainsi, chaque année, des milliers de personnes fréquentent les sites du Conservatoire du littoral dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Pour certains, ils sont aussi le lieu d'usages variés, économiques ou traditionnels, pastoralisme, agriculture, chasse et d'actions citoyennes contribuant à la gestion des sites telles que l'éducation à l'environnement ou le bénévolat. Ils constituent ainsi des lieux porteurs de sens s'insérant pleinement dans la dynamique et l'attractivité du territoire.

Un certain nombre de bâtis sont également présents sur les propriétés du Conservatoire sur le territoire ou celles à acquérir. Certains sont d'ores et déjà aménagés pour accueillir des activités et/ou du public (fort du Grognon à Groix, chantier ostréicole à Riantec). D'autres restent sans usage identifié à ce jour à mettre au regard des enjeux de sécurité du public. Ils pourraient soit être valorisés soit être déconstruits dans un objectif de restauration paysagère.

Lorient Agglomération est un acteur de la préservation et de la gestion des espaces naturels propriétés du Conservatoire du littoral.

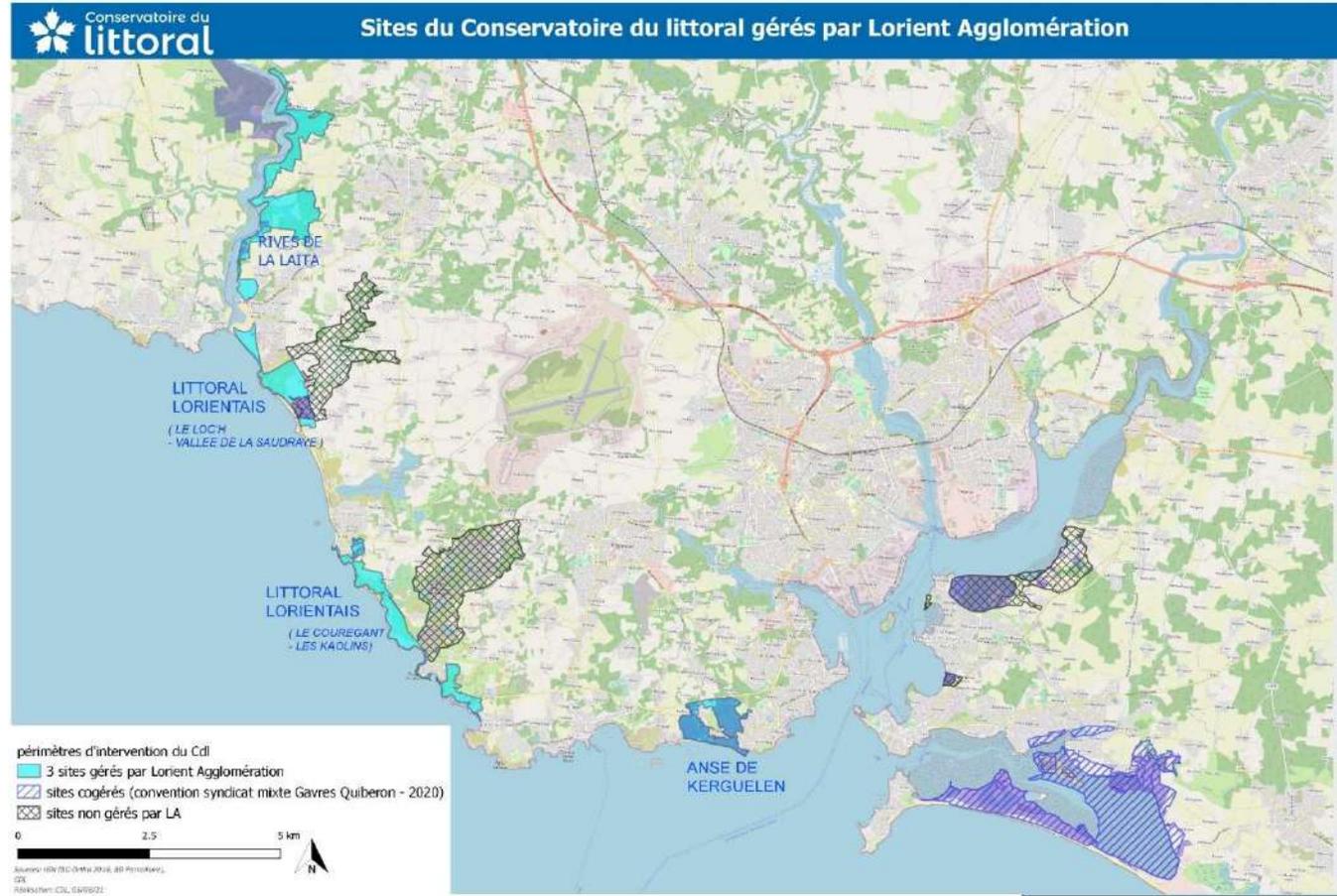
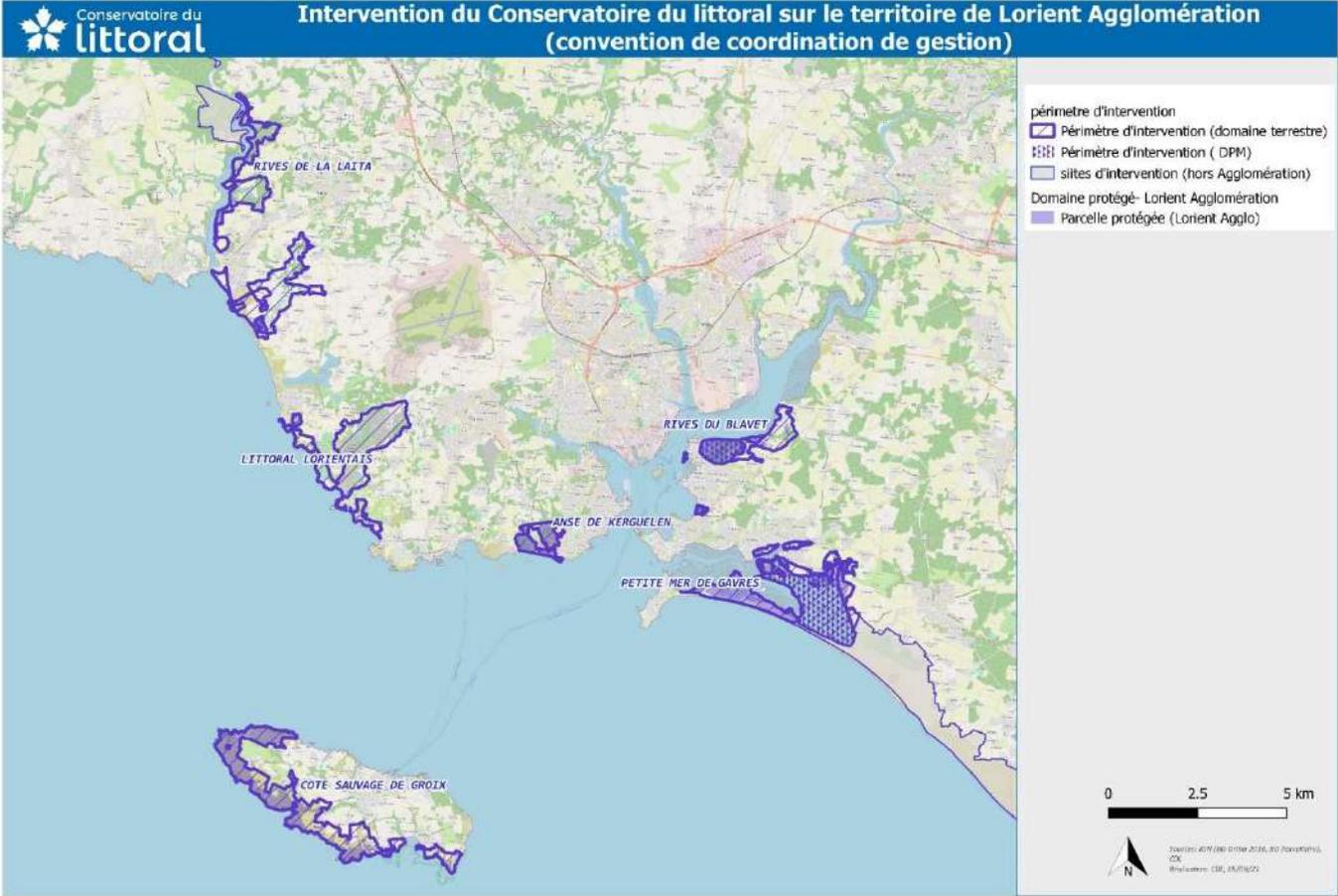
Elle assure :

- la gestion des espaces de nature suivant les méthodes appliquées en gestion conservatoire et différenciée,
- l'entretien des espaces de nature
- l'accueil du public en toute sécurité et la surveillance des sites (entretien des cheminements, mobilier, jeux...)

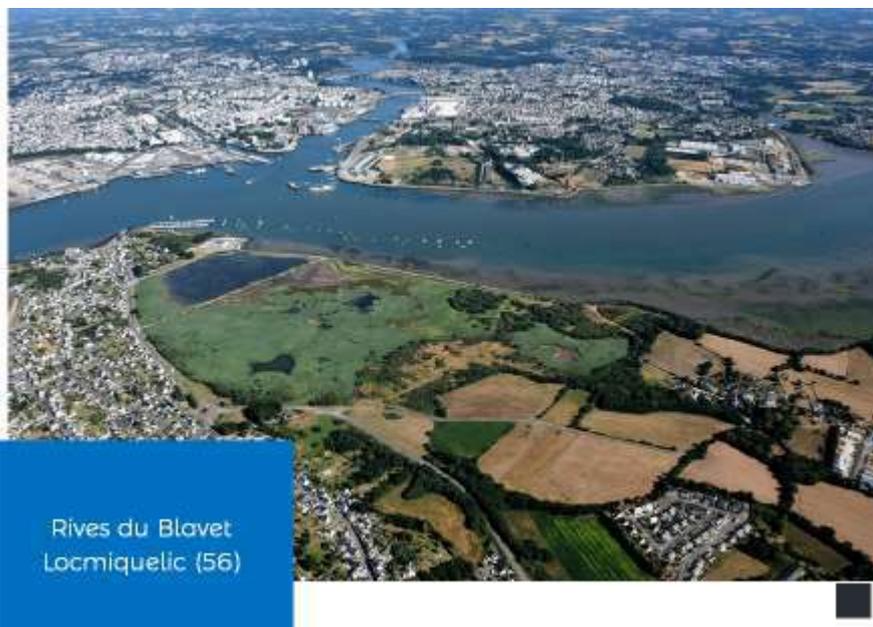
Deux gardes assermentés assurent le gardiennage des sites, Le Conservatoire finance quant à lui le matériel sur les sites (barrières, ganivelles, piquets...) ainsi que les études et travaux selon les projets. Le Département du Morbihan apporte également une aide pour la gestion des 3 sites espaces naturels, propriété du Conservatoire du littoral et gérés par Lorient Agglomération.

Aujourd'hui, la convention cadre de coordination de gestion et la convention de gestion pour les 3 sites - Anse de Kerguelen, Littoral Lorientais et Rives de la Laïta – étant arrivées à échéance, leur renouvellement sera acté le 17 novembre 2021 pour une durée de 6 ans.

Signatures des conventions de gestion entre le Conservatoire du littoral et Lorient Agglomération



Convention cadre de coordination de gestion :



Signatures des conventions de gestion entre le Conservatoire du littoral et Lorient Agglomération



Requalification du site de Pen Men :
Recul du stationnement, reprise des cheminements, préservation des habitats naturels



Restauration du sémaphore du Grognon:

Association de conservation de l'abeille noire de Groix



Restauration du Phare des Chats en gîte patrimonial

Convention de gestion :



Anse de Kerguelen Larmor-Plage (56)

Signatures des conventions de gestion entre le Conservatoire du littoral et Lorient Agglomération



Littoral orientais
Secteur du Loc'h



Littoral orientais
Secteur du Petit Loc'h



Littoral orientais des
Courégant
Guidel-Plage (56)



Littoral orientais
Galerie commerciale
de Guidel
Guidel-Plage (56)



Signatures des conventions de
gestion entre le Conservatoire du
littoral et Lorient Agglomération



Rives de la Loïta

LORIENT AGGLOMERATION

Située au cœur de la Bretagne sud, la communauté d'agglomération « Lorient Agglomération » regroupe 25 communes (dont Groix), s'étend sur 85 500 hectares, 135 km de trait de côte et rassemble 209 360 habitants en 2021 (Source : Audélor).

3ème agglomération de Bretagne (après les métropoles de Rennes et Brest), idéalement situé entre terre et mer, le territoire de Lorient Agglomération bénéficie d'un environnement privilégié combinant de multiples identités à la fois maritime, urbaine et rurale : le concept de " mer, rade, vallées " définit bien l'identité géographique du territoire. Lorient Agglomération est riche d'espaces naturels variés présents sur tout son territoire. Leur structuration à grande échelle est liée au réseau aquatique (littoral, rade, et réseaux hydrographiques du Blavet, du Scorff et de la Laïta) et aux grands boisements (forêt de Trémelin, réseau boisé et bocager de l'arrière-pays).

Les principaux milieux naturels atlantiques sont représentés sur Lorient Agglomération, où la palette des paysages bretons se décline. Ce territoire s'est bâti sur la complémentarité mer/terre, les interactions entre les dimensions économiques du développement (les activités maritimes, le tourisme...), la dimension environnementale (le maintien de la biodiversité, la qualité de l'eau, la mer nourricière, la qualité paysagère...) et la dimension sociale (la qualité de vie, l'identité...). La nécessité de leur prise en compte dans une approche transversale est devenue une évidence et a conduit à la construction d'un projet de territoire où la préservation d'équilibres parfois fragiles a été recherchée.

Lorient Agglomération dispose des compétences « Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations).

Depuis plus de 30 ans, Lorient Agglomération répond aux enjeux environnementaux en mettant en place des stratégies novatrices de protection et préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Consciente de la richesse de son patrimoine naturel et paysager mais aussi de sa fragilité, elle a initié cette politique, dès la fin des années 60, par une démarche volontariste de maîtrise foncière (acquisitions), principalement sur les espaces naturels d'intérêt communautaire que sont les rives du Ter et le Parc Océanique de Kerguelen. Au total, ce sont plus de 465 ha répartis sur 9 sites dont le foncier est maîtrisé par Lorient Agglomération, le Conservatoire du Littoral ou les communes.

La préservation et la valorisation de la diversité du vivant est un axe fort d'intervention de Lorient Agglomération dont les compétences permettent d'agir dans les domaines de la protection et la gestion des espaces naturels, de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions diffuses, la protection et valorisation des paysages et du patrimoine, la prévention des risques d'inondation, d'érosion côtière et de submersion marine, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement... Préserver les écosystèmes, c'est agir pour la régulation climatique, la protection des littoraux, pour la qualité de l'air et de l'eau, mais également pour préserver la santé des humains et des animaux et des écosystèmes (one health).

En partenariat avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, Lorient Agglomération fait de la préservation des espèces et de leurs espaces, un atout, un élément de la qualité et du cadre de vie sur son territoire et un des principaux vecteurs d'activité économique et touristique.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Son rôle, ses missions et son fonctionnement

Le Conservatoire du littoral (Cdl) est un établissement public national créé en 1975. Il mène une politique foncière définie dans sa stratégie d'intervention 2015-2050, visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres, en métropole comme en outre-mer français. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Cette action s'appuie sur une vision partagée et un partenariat de longue durée avec les collectivités territoriales, les associations d'usagers, les établissements publics et les administrations compétentes, des fondations et des entreprises qui lui apportent leur soutien.

Le Conservatoire du littoral assure la protection définitive de 11 300 ha sur le littoral breton. Les sites du Cdl abritent des espèces, des milieux naturels et des paysages remarquables. Ils forment un maillage au sein des territoires littoraux propice à la préservation définitive de ces richesses, contribuent à l'attractivité économique du territoire (tourisme, activités agricoles, pêche professionnelle...) et constituent un cadre de vie unique à proximité de centres urbains propices à l'exercice d'activités de loisir réglementées (randonnée, chasse, découverte de l'environnement...).

La gestion des terrains du Cdl est confiée à des collectivités locales ou leurs groupements, des établissements publics ou associations (article L322-9 du code de l'environnement). Ces structures mettent en œuvre des moyens humains, techniques et financiers pour constituer, avec le Cdl, un dispositif partenarial équilibré et adapté à la vocation des sites et des territoires.

Ainsi, de nombreuses opérations de restauration et d'aménagement visant la gestion douce du trait de côte, le bon état écologique des milieux naturels et des espèces, la préservation des paysages ou encore la gestion de la fréquentation et des usages sont menées chaque année sur le domaine public du Cdl.

CONSEIL DE RIVAGES BRETAGNE-PAYS DE LOIRE

Son rôle, ses missions et son fonctionnement

Les Conseils de rivages sont composés de membres des assemblées régionales et départementales. Les services de l'Etat y participent également.

Chaque conseil de rivages élit son président, son vice-président. Les conseils de rivages se réunissent au moins une fois par an. Ils sont convoqués soit par leur président, soit par le président du Conseil d'administration du Conservatoire.

Ces conseils sont chargés de donner leur avis sur la politique foncière et sur les choix de gestion proposés par l'établissement avant approbation par le conseil d'administration. Si les Conseils de rivages ont principalement un rôle consultatif, ils peuvent proposer des programmes d'action au Conseil d'administration.

Le Conseil de rivages Bretagne-Pays de Loire est composé de membres des assemblées régionales et départementales. Les services de l'Etat y participent également.

Liste des élus des assemblées régionales et départementales, membres du Conseil de Rivages

Région Bretagne :

Daniel CUEFF

Denis PALLUEL

Carole LE BECHEC

Véronique MEHEUST

Région Pays de Loire :

Claire HUGUES

François BLANCHET

Roland MARION

William AUCANT

Département des Côtes d'Armor

Nathalie NOWAK

Lisa THOMAS

Département du Morbihan

Marie-Christine LE QUER

Stéphane LOHEZIC

Département du Finistère

Viviane BERVAS

Didier GUILLON

Département de Loire Atlantique :

Jean-Luc SECHET

Lydia MEIGNEN

Département d'Ille-et-Vilaine

Yann SOULABAILLE

Marcel LE MOAL

Département de Vendée

PINEAU Florence

AUBIN-SICARD Anne